



Horticulture dans le Var et problématiques européennes

Rencontre députés européens :
Mme Grossetête et M. Dantin

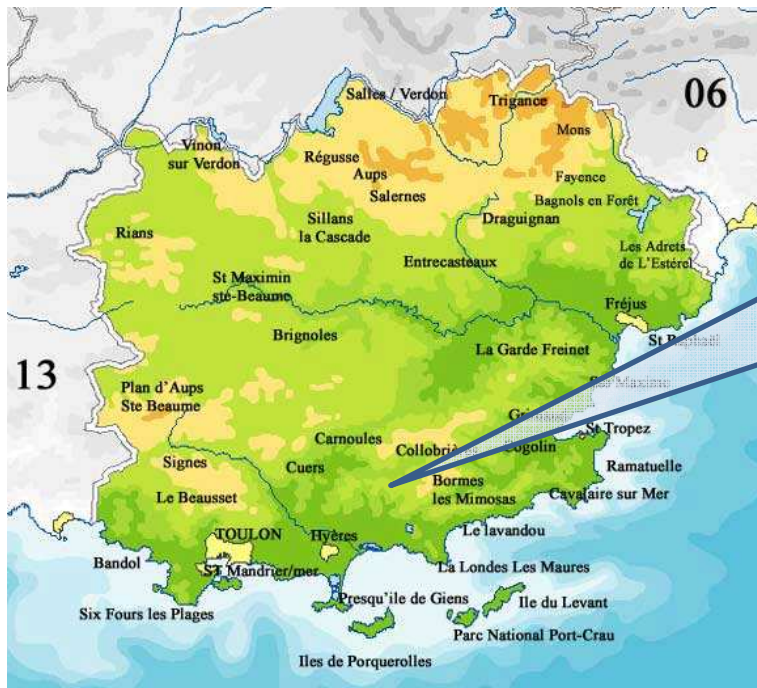
20 mai 2015 – SICA MAF Hyères

Position de l'horticulture



La production Varoise

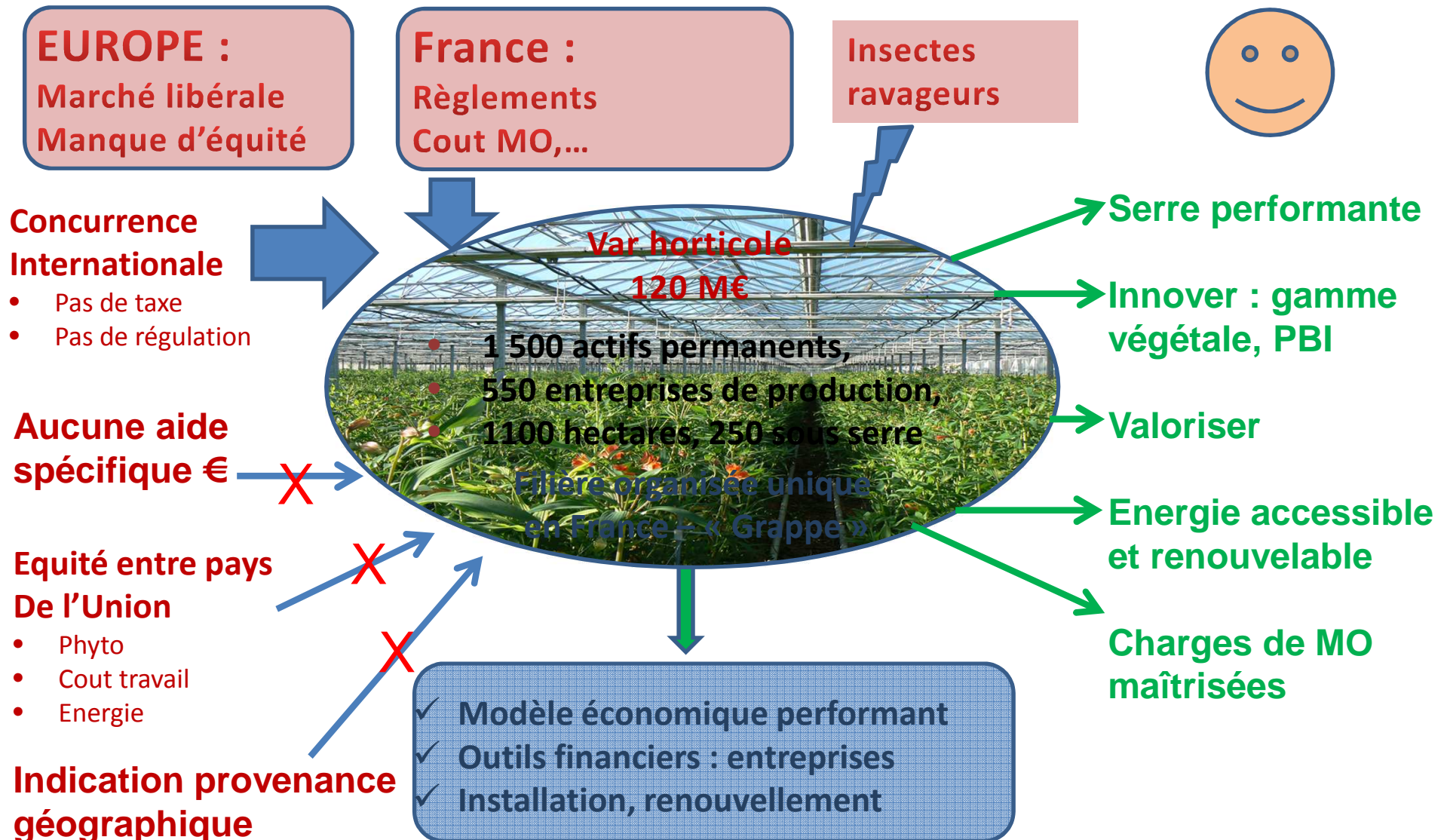
1er département producteur de Fleurs coupées en France



**40 % de la production nationale,
1/3 des surfaces françaises
350 producteurs, 400 Ha**



Position et stratégie horticoles





Un marché très concurrentiel...

«Le commerce horticole est libéralisé à un très haut degré : 95 % des importations de fleurs et plantes en Europe ne sont soumises à aucun quota ni taxes. (M.Dacian Ciolos, 2010). »

- **Des accords bilatéraux avec tous les pays producteurs horticoles + « Système des Préférences Généralisées »:** Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Sud, Amérique,...
- **Aucune restriction possible sur des produits horticoles d'importation** en relation avec l'usage de produits toxiques interdits en Europe, nuisible à l'homme ou à son environnement (M. Ciolos, 2010)
- **Des aides européennes au développement horticole des pays tiers :** financement à hauteur de 2,5 M € du contrôle qualité fleurs au Kenya...

Mais particulièrement libéral...

Aucune compensation européenne pour les entreprises de l'horticulture en réponse à cette politique libérale

- Aucune information précise sur le contenu des accords de libre échange
 - Pas de mention obligatoire de l'origine géographique des fleurs
 - Aucune compensation par la PAC en horticulture :
 - Pas d'OCM fleurs
 - Pas d'aides structurel en soutien au marché du 1^{er} pilier (DPU)
 - Pas de dispositif en soutien à l'organisation de filière type « programme opérationnel » comme en fruits et légumes
 - Mesures agro-environnementales inadaptées (barèmes de calcul)
- **Un marché mondial, une réponse locale : ne compter que sur soi même**
- Innover en permanence dans une stratégie de spécialisation
 - Maîtriser les coûts de production

Les 5 priorités des professionnels



- ❖ **Baisser les coûts du travail (exonérations de taxes) et de l'énergie**



- ❖ **Des moyens pour innover : gamme végétale, protection des cultures, énergie**



- ❖ **Rendre plus équitables les règlements européens :**
Protection des cultures, régulation importations, accès à la PAC



- ❖ **Valorisant les produits en communiquant sur leur provenance :**
 - vers une mention « fleurs de France » : obligation ou label
 - vers une identification locale renforcée



- ❖ **Faciliter le financement de l'investissement en horticulture :**
fond propres, garanties